

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Date de la convocation : 24/09/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absent** : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Construction d'un parking en ouvrage sur l'espace Saint Germain : lancement du concours de maîtrise d'œuvre

**Rapporteur** : Martine FAÏTA

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération en date du 18 décembre 2018, Vienne Condrieu Agglomération a décidé de déclarer d'intérêt communautaire la construction et la gestion d'un parc de stationnement en ouvrage sur l'espace st Germain au titre de sa compétence optionnelle "Création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire", a décidé la création d'un budget annexe, a approuvé le principe du versement d'une dotation de base du budget principal sur le budget annexe et a décidé de souscrire à la déclaration d'assujettissement au régime de la TVA.

La présente délibération a pour objet :

- La validation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- La décision de lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours restreint, conformément au Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2125-1, L2172, R2162-15 à R2162-26 et R2172 ;
- La décision d'autoriser trois équipes à participer à la procédure de concours restreint ;

- La validation du montant de 10 000 € H.T qui constitue l'indemnité de concours versée à chacune des trois équipes admises à concourir. Sur cette indemnité, une réfaction partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury. Le lauréat se verra déduire de ses honoraires l'indemnité perçue.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°18-388 du Conseil communautaire du 18 décembre 2018,

**VU** le Code de la Commande publique applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**VU** l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les principes du programme de l'opération de construction d'un parking en ouvrage d'au moins 260 places.

**ARRÊTE** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 4 millions d'euros HT.

**PREND ACTE** du lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

**AUTORISE** Monsieur le Président à verser à chacun des 3 candidats une indemnité maximale de 10 000 € HT, le lauréat se voyant déduire cette somme au montant de ses honoraires.

**AUTORISE** Monsieur le Président à verser une indemnité maximale de 500 € TTC pour la journée de présence aux membres libéraux du jury.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

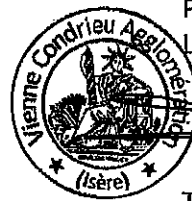
Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019  
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS